

Compte rendu des débats en ligne du site Sénat.fr au 26-02-2015.

Mme Ségolène Royal, ministre. Il est vrai que cet amendement ouvre un beau débat. On veut à la fois sécuriser l'approvisionnement et libérer les initiatives et la créativité.

Force est de constater que, sur les îles, généralement bretonnes, dont vous parlez, monsieur Labbé, ERDF n'est pas très dynamique... *(M. Michel Le Scouarnec s'exclame.)*

Il y a pourtant, sur l'île de Sein, un magnifique projet d'île autonome en énergie. D'autres initiatives seraient sans doute bienvenues. La situation de monopole d'ERDF crée une certaine inertie, et un peu plus de dynamisme ne serait pas superflu...

Cela dit, il ne faudrait pas que l'ouverture à la concurrence sur des territoires qui ne sont pas forcément extraordinairement rentables mette la population en difficulté, en attirant des opérateurs qui ne s'investiraient pas jusqu'au bout.

Toutefois, vu la motivation des habitants, vu la dynamique que crée le projet de loi pour la transition énergétique, y compris dans les outre-mer, je pense qu'il y a vraiment une carte à jouer pour les territoires insulaires, où l'énergie est extrêmement chère. En outre, les dispositions que vous venez de voter, mesdames, messieurs les sénateurs – sur la production locale, l'autoconsommation ou encore la possibilité, pour les sociétés d'économie mixte locale, de produire et de consommer l'énergie –, créeront vraiment des opportunités à saisir dans les territoires insulaires.

D'ailleurs, dans le cadre de l'appel à projets sur les territoires à énergie positive que je viens de lancer, je souhaite que toutes les îles soient durables, qu'elles deviennent toutes des territoires à énergie positive. *(M. Jean Desessard applaudit.)*

Si elles s'engagent dans cette démarche, elles seront inscrites spécifiquement dans le cadre de l'appel à projets et bénéficieront, à ce titre, d'un « ticket d'entrée », consistant en une aide de 500 000 euros, pour démarrer les projets.

Mesdames, messieurs les sénateurs, il est vrai qu'au départ je n'étais pas franchement favorable à cet amendement. Toutefois, eu égard à la position ouverte de la commission des affaires économiques, eu égard, aussi, à la réalité du terrain, en particulier aux difficultés qu'ont ces îles à monter les projets et à avancer, en raison de l'inertie à laquelle elles ont à faire face, je vais, finalement, émettre un avis favorable. C'est aussi un signal que j'adresse à ERDF.

M. Rémy Pointereau. Encore un !

M. Jean-Pierre Bosino. ERDF, c'est l'État !

Mme Ségolène Royal, ministre. Je veux dire à ses représentants que, puisqu'ils n'ont pas bougé, nous allons donner aux citoyens la liberté de se prendre en charge et les moyens de mettre en place leur projet local, et qu'ils seront accompagnés par le ministère, dans le cadre de l'appel à projets sur les territoires à énergie positive. Désormais, la balle est dans leur camp. À eux de savoir s'en saisir.

Si ERDF bouge, tant mieux. Sinon, il faudra bien évidemment veiller à ce que l'éventuel nouvel opérateur mette en place un dispositif suffisamment structuré pour être durable. *(Applaudissements sur les travées du groupe écologiste.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. Mme la ministre a dit quelque chose de très important : elle a déclaré qu'il ne fallait absolument pas voir la possibilité ouverte par l'amendement comme une atteinte au service public.

Mme Éliane Assassi. C'en est pourtant une !

M. Ronan Dantec. D'ailleurs, je pense que personne ne l'a perçue de cette manière.

M. Michel Le Scouarnec. Si !

M. Ronan Dantec. Si nous votons cet amendement, dont l'adoption permettra une expérimentation sur des territoires extrêmement spécifiques, je crois que l'opérateur historique, chargé d'une mission de service public, sera incité à relever le défi, alors qu'il a jusqu'à présent fait preuve, on le sait, d'un peu de passivité, notamment sur l'île de Sein, dont le dossier est suivi certains depuis très longtemps par d'entre nous. Je suis même convaincu qu'il soumettra assez vite une proposition de nature à être favorablement accueillie par les Sénans...

Pour terminer, comme c'est le dernier amendement que les écologistes défendent...

M. Ladislas Poniatowski, *au nom de la commission des affaires économiques.* Ce n'est pas une raison pour être long ! (*Sourires.*)

M. Ronan Dantec. ... et comme celui-ci nous amène dans le Finistère, je veux vous dire, en breton, pour l'ampleur du travail accompli, en dépit de désaccords politiques parfois importants, et pour le temps consacré aux amendements déposés par notre groupe : *trugarez deoc'h, madame la ministre ! (Sourires. – M. Jean Desessard applaudit.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques.

M. Jean-Claude Lenoir, *président de la commission des affaires économiques.* Je ne voudrais pas jouer les trouble-fête, mais je dois porter à votre connaissance un courrier que j'ai reçu de la mairie de l'île de Sein. Ce courrier rappelle que ce sujet a déjà été évoqué dans le cadre de l'examen du texte à l'Assemblée nationale – il semble qu'y ait été déposé un amendement de M. de Rugy allant dans le même sens que celui que nous examinons.

L'ouverture dont il est question semble susciter une forte opposition sur l'île. Entendons-nous bien : je ne souhaite pas prendre parti. Je tiens néanmoins à vous faire part des termes de ce courrier, où je relève notamment : « Un amendement donnant la possibilité à des sociétés locales qui ne présenteraient pas les gages de sécurité nécessaires à moyen et court terme serait lourd de conséquences pour nos petits territoires insulaires. Par la présente, nous souhaitons vous informer d'une façon solennelle sur les risques que nous encourons en acceptant un système largement concurrentiel et aléatoire. »

M. Michel Le Scouarnec. Eh oui !

M. Jean-Claude Lenoir, *président de la commission des affaires économiques.* Il ne m'est évidemment pas possible d'en apprécier, moi, les conséquences.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Ségolène Royal, *ministre.* Monsieur le président, je vous remercie de faire part de cette objection et, par là même, de me permettre d'y répondre.

D'abord, l'amendement vise à créer une possibilité, et non une obligation.

Ensuite, il prévoit bien que, au terme de la procédure, c'est le ministre chargé de l'énergie qui rendra une décision, après consultation de la Commission de régulation de l'énergie. Il y aura donc bien un système de contrôle. Le maire de Sein n'était peut-être pas informé de ce filet de sécurité.

En tout état de cause, ce ne sera pas l'anarchie électrique. Je pense donc que toutes les garanties sont apportées.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Bosino, pour explication de vote.

M. Jean-Pierre Bosino. Je n'avais pas connaissance du courrier que M. le président de la commission vient d'évoquer, mais je comptais justement évoquer les risques qui pourraient découler de l'adoption de l'amendement, y compris pour la population.

Surtout, quelque chose me dérange beaucoup dans votre argumentation, madame la ministre. En effet, quand, hier ou avant-hier, nous avons réclamé un pôle public de l'énergie, vous avez déclaré ne pas comprendre cette demande dans la mesure où le capital de la plupart des grandes entreprises de l'énergie, comme EDF ou ERDF, est majoritairement détenu par l'État. Or, aujourd'hui, vous nous expliquez qu'ERDF fait preuve d'inertie... Mais ERDF, c'est bien l'État !

En outre, nous risquons aujourd'hui de mettre le pied dans la porte : attendons-nous à des démarches du même type pour d'autres territoires !

Mme la présidente. La parole est à M. Roland Courteau, pour explication de vote.

M. Roland Courteau. Madame la présidente, j'ai simplement un message à faire passer de la part de mes collègues Maryvonne Blondin et François Marc. Ceux-ci m'indiquent que le maire et le conseil municipal de l'île de Sein ne sont pas favorables à une solution qui mettrait EDF à l'écart.

Mme Éliane Assassi. Peut-être parce qu'ils ne sont pas membres d'EELV...

Mme la présidente. La parole est à Mme Chantal Jouanno, pour explication de vote.

Mme Chantal Jouanno. Pour notre part, au groupe UDI-UC, nous sommes extrêmement favorables à la possibilité ouverte par l'amendement puisque nous avons nous-mêmes déposé un amendement visant à permettre une libre expérimentation par les collectivités territoriales.

Je le répète, il ne s'agit ici que d'ouvrir une possibilité, assortie de garanties, lesquelles ont été rappelées par Mme la ministre. Tout cela va dans le bon sens !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 777.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, avant l'article 63 *quinquies*.